

58^e Congrès FCF au Cap d'Agde !

du 18 au 20 octobre 2024

Dossier Festimonia

Actualités des
fédérations locales

Statuts associatifs

Brèves juridiques



PORTRAIT



PATRIMOINE



REPORTAGE

Le Guso, partenaire du spectacle vivant !



www.guso.fr

Le Guso permet aux employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle, d'effectuer, en une seule fois, les déclarations et le paiement des cotisations sociales de leurs salariés du spectacle (artistes, techniciens) pour le compte des organismes de protection sociale suivants : Afdas, Audiens, Thalie Santé, les Congés Spectacles, Unédic et Urssaf. Le Guso reverse à l'administration fiscale le montant du prélèvement à la source collecté par l'employeur.



Edito

Cher(e)s adhérent(e)s FCF France,
Cher(e)s ami(e)s bénévoles,

C'est toujours un bonheur de m'adresser à vous au travers notre magazine Festi. Ce nouveau numéro retrace l'activité de notre fédération, vous informe et valorise vos actions. J'espère que vous prendrez plaisir à le lire.

Je tiens, tout d'abord, à remercier les membres de notre bureau, de notre conseil d'administration, les présidentes et présidents des FCF départementales ou régionales et notre directrice pour le travail qu'ils fournissent à mes côtés au quotidien. Nous œuvrons ensemble à défendre vos intérêts, à développer et à assurer la bonne gestion de notre fédération nationale FCF France. Nous partageons le même plaisir de la fête, et avons en commun les valeurs associatives et citoyennes telles que la solidarité, l'équité, le respect et la tolérance.

Oui, notre fédération se porte bien et continue de se développer. Son image rayonne. Notre présence à la Foire Internationale de Montpellier, de Béziers et bientôt à Metz en témoigne. Notre fédération fait également preuve de stabilité grâce à la fidélité, chaque année renouvelée, de ses adhérents et partenaires. Je remercie chacun et chacune de votre confiance.

Notre longue expérience de terrain, notre maillage territorial de proximité, la qualité d'écoute et de conseil que nous offrons, notamment avec le partenariat renforcé avec le cabinet juridique Atlantic-Juris, font notre force. Il en va de même pour la formation des bénévoles où notre fédération est très engagée. Nous repensons cette saison nos formats de formation (vidéos, webinaires, espaces ressources..) pour favoriser l'accès à tous. La formation est le meilleur moyen pour développer, sécuriser vos organisations et événements, c'est la clé de votre réussite !

Depuis maintenant 1 an, nous centralisons vos déclarations Sacem ! C'est un vrai succès, nous avons enregistré déjà plus de 500 déclarations. Au delà de l'économie non négligeable sur vos droits d'auteurs (39.2%), ce nouveau partenariat avec la direction nationale du réseau Sacem permet de faciliter vos démarches et favorise les échanges en cas de difficultés. Une autre réussite cette saison : la signature d'une convention partenariale avec la fédération européenne des concours de beauté. Oui, notre fédération innove et développe ses partenariats pour répondre toujours plus à vos besoins.

À souligner également, la réussite de notre programme de patrimonialisation *Festimonia* qui bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance affirmée du ministère de la Culture. La reconduction de leur soutien pour l'organisation de la 2^{ème} édition des *Rencontres Festimonia* en est la preuve ! Ce rendez-vous réunira, le 25 avril 2025 à Albi, chercheurs et communautés autour du patrimoine culturel immatériel que sont nos fêtes, festivals et carnivals !

La FCF France a également, cette année, élargi son horizon en renforçant les liens avec nos voisins européens notamment au travers notre partenariat avec la NEG (Confédération Européenne des Carnivals). Nous travaillons actuellement sur des problématiques communes, et portons d'une même voix la défense de notre liberté à faire la fête. Ce rapprochement se concrétisera, nous l'espérons, par la présence de nos amis européens à Albi en 2025 lors des prochaines *Rencontres Festimonia*.

Notre FCF Jeunesse est pleinement installée et envisage à présent des projets de plus grandes envergures à destination de nos jeunes. Restez à l'écoute, des surprises vous attendent !

Comme chaque année, je vous donne rendez-vous à notre 58^{ème} Congrès, les 18,19,20 octobre prochains à Agde (34), pour un temps d'échange et de partage autour de la culture populaire. Nos amis de la fédération FCF Hérault et du comité des fêtes d'Agde, en charge de l'organisation, se font une joie de vous accueillir et ont hâte de nous faire découvrir leur beau territoire. Une innovation est au programme cette année, un forum pour favoriser la mutualisation de moyens et de connaissances entre les adhérents. Rejoignez-nous !



Je terminerai par un clin d'œil à notre doyenne, M^{me} Paulette Brosselin, qui a célébré son anniversaire le 1^{er} mai dernier...34700 jours, ça se fête ! Notre amie Paulette, toujours pétillante, pleine de joie de vivre, est un exemple pour nous tous. Paulette, une grande dame pleine d'empathie, une belle personne qui œuvre au service des autres, une bénévole comme on les aime. Joyeux anniversaire Paulette !

William Hautier, président FCF France

sommaire

REPORTAGE : Le carnaval de Guyane, un patrimoine reconnu	p.4
PORTRAIT : Jean-Marc, président du carnaval de Mulhouse	p.5
DOSSIER : Programme de patrimonialisation Festimonia	p.6-7
INFOS : 58 ^e Congrès FCF France à Agde-Cap d'Agde	p.8-9
ACTUALITÉS DES FÉDÉRATIONS LOCALES	p.10-26
DROITS D'AUTEUR	p.28
ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE	p.28
ZOOM SUR : Statuts associatifs	p.30-31
BRÈVES JURIDIQUES	p.32-33

www.fetes-de-france.fr

Observatoire régional du carnaval guyanais

LE CARNAVAL DE GUYANE avec le personnage du Touloulou UN PATRIMOINE CULTUREL VIVANT ET FÉDÉRATEUR

Le carnaval est un élément identitaire, phare de la culture guyanaise. Il débute à l'épiphanie et s'arrête au mercredi des cendres. Ce carnaval francophone situé en Amérique du sud, en Amazonie et né durant la période coloniale, est issu de croisements hérités d'Afrique, d'Europe, d'Amérique avec différentes vagues migratoires. Il est attendu et préparé pendant plusieurs mois. Il est un élément festif, patrimonial, vecteur de développement économique et touristique. Ce mérite pousse l'Observatoire régional du carnaval guyanais (Orcg), qui fête ses 10 ans en 2024, à initier l'inscription à l'inventaire national du PCI français en 2017, et il est actuellement en lice, pour une inscription au répertoire Représentatif du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité à l'UNESCO ! **Monique BLERALD**, Professeure des universités de Guyane, **fondatrice et présidente de l'Observatoire régional du carnaval guyanais**, association adhérente à la FCF France, nous raconte, avec passion, son carnaval, un patrimoine vivant et fédérateur, reconnu au titre de patrimoine culturel immatériel français et peut-être bientôt, une reconnaissance UNESCO !

Que représente le personnage du Touloulou ?

Le Touloulou (étymologiquement Trouloulou /Tourloulou; c'est-à-dire celui qui avance, qui marche), constitue la figure emblématique de ce carnaval. Le carnaval de Guyane avec le personnage du Touloulou fait le lien entre le passé, le présent et l'avenir. En témoigne tout ce qui s'y rattache : la musique, la danse, les tenues vestimentaires, la gastronomie (art culinaire), également impactés par la mondialisation et les interpénétrations culturelles. Il s'adapte à différents espaces et temporalités, tels les bals paré-masqués en plein hiver à Paris... Dynamique et évolutif, il est source de création et sans cesse en récréation. Codes, symboles, rites ne sont, en ce sens, d'ailleurs pas figés. Ils s'accordent aux goûts des générations.

Pourquoi avoir candidaté à l'inventaire du PCI Français et à présent à l'UNESCO ?

L'Observatoire régional du carnaval guyanais, association loi 1901, créé en 2014, s'est donné comme objectifs de sauvegarder et transmettre cette tradition emblématique de la Guyane qu'est le carnaval. Après l'inscription le 26 octobre 2017 du carnaval de Guyane avec le personnage du Touloulou, sur la liste d'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel français, nous avons décidé de présenter la candidature de cet élément sur la liste représentative du patrimoine culturel de l'humanité. L'association reste toujours en adéquation avec les critères prônés par la convention 2003 de l'UNESCO, alors il nous est donc apparu évident de candidater à cette nouvelle reconnaissance ! En effet, le carnaval de Guyane avec le personnage du Touloulou accueille, fédère et s'ouvre à toutes les cultures. Les communautés nouvellement arrivées sur le territoire guyanais, prennent part au carnaval qui permet alors la libération des tensions dans une société plurielle et mouvante. Chacun fait Touloulou à sa manière : commerce alimentaire pour les Asiatiques, commerce textile pour les Libanais, confection de costumes pour les Brésiliennes... La transmission intergénérationnelle sur l'ensemble du territoire s'effectue de manière formelle via les établissements scolaires mais aussi de manière informelle au sein des familles et groupes de carnaval dans les quartiers populaires. Cette transmission est renforcée par la recherche-action au sein de l'université avec les conférences et publications des chercheurs de l'unité de recherche MINEA

(Migrations, Interculturalité et Education en Amazonie). Le carnaval de Guyane, ainsi valorisé sur le plan régional, national et international, constitue non seulement un outil de conscientisation de l'importance du PCI mais aussi un bel exemple de cohésion sociale, de tolérance, de respect de la diversité culturelle, tel que le prône la convention 2003 de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.



Portrait

FCF Grand-Est



JEAN-MARC, CHEF D'ORCHESTRE DU CARNAVAL DE MULHOUSE ET BÉNÉVOLE DEPUIS PLUS DE 45 ANS !

Les membres du bureau de la FCF France ont été invités à participer à la 71^e édition du carnaval de Mulhouse du 14 au 18 février 2024. Cette année le thème était *Les Jeux Olympiques dans le Carnaval rhénan*. Ce déplacement fût l'occasion de rencontrer la dynamique et chaleureuse équipe du carnaval et plus particulièrement, Jean-Marc Sprenger, président et amoureux du carnaval depuis plus de 45 ans !

Originaire de Mulhouse, Jean-Marc est tombé dans la marmite du carnaval dès son plus jeune âge, ses parents étaient déjà de fervents bénévoles du célèbre carnaval Rhénan ! Les traditions mulhousiennes, Jean-Marc les connaît toutes, et les transmet avec passion à qui veut bien prêter l'oreille. Il est même membre actif, avec l'ancien président, Jean Pozzo, de la confrérie Furio qui participe à la sauvegarde de ce patrimoine carnavalesque si cher aux yeux des Mulhousiens. Président du groupement du carnaval de Mulhouse depuis 2013, Jean-Marc vit, mange et s'endort avec le carnaval 365 jours par an ! Le carnaval de Mulhouse est loin d'être une simple cavalcade, c'est une fête qui se vit toute l'année et qui regroupe plus de 30 associations et plusieurs pays sont représentés chaque année ! Les préparatifs commencent le 11.11. à 11h11 par la proclamation de ce qu'on appelle le « Narrenreich », le royaume des fous et par l'intronisation du nouveau prince. Plus de 20 fêtes et déplacements sont organisés tout au long de l'année pour célébrer le carnaval, et Jean-Marc est présent à chaque fois !

La prochaine édition du carnaval de Mulhouse aura lieu du 19 février au 09 mars 2025, et marquera les 800 ans de la création de la Ville de Mulhouse, à vos agendas !



En savoir +
sur la convention PCI
UNESCO (2003)



www.carnaval-mulhouse.com



Jean-Marc SPRENGER, entouré par les 2 anciens présidents, Jean POZZO et Michel PROB - ©Robert Muller



Enquête sur le Carnaval d'Albi, une histoire et une fête à vivre !

Depuis son origine, le carnaval d'Albi a connu des formes diverses et des évolutions qui ont marqué la ville albigeoise. Le carnaval d'Albi a entrepris à l'automne 2023 de questionner son identité afin de travailler sur la reconnaissance de ses savoir-faire et pratiques. Adhérent à la FCF Occitanie, le comité du carnaval a sollicité le programme de patrimonialisation *Festimonia* pour mener son enquête. Au travers cette démarche, l'équipe d'Albi souhaite continuer à documenter l'histoire du carnaval, ses rituels, ses évolutions, ses représentations auprès des carnavaliers et de la population pour mieux envisager son avenir et sa valorisation.

À Albi, le savoir-faire traditionnel du carton-pâte a survécu à la concurrence du polystyrène. Il place le carnaval en pointe en termes de respect de l'environnement. Les chars vivent 5-6 ans et circulent dans toute la France! Ce savoir-faire est un atout majeur pour le carnaval qu'il est important de conserver et transmettre aux générations futures. Le comité est souvent sollicité pour donner des cours de carton-pâte / papietage et de dessin dans les écoles et établissements d'Art de la région. Ils vont aussi bientôt accueillir des carnavaliers Tunisiens (Sousse) pour partager leur savoir-faire ! Enquête à suivre...



Une 1^{ère} édition réussie, la prochaine en 2025 à Albi !

Après une 1^{ère} expérience en 2019 à la Guadeloupe et à l'occasion des 20 ans de la Convention de l'UNESCO sur le Patrimoine Culturel Immatériel, la FCF France a organisé, le 23 septembre 2023 à Nantes, un colloque sur les carnivals et fêtes populaires. Accompagné par l'Office pour le Patrimoine Culturel Immatériel-Ethnodoc, et soutenu par le ministère de la Culture, ce nouveau rendez-vous a réuni une dizaine de chercheurs et plusieurs communautés festives, autour de la professionnalisation et la dimension patrimoniale et sociétale des carnivals et fêtes populaires.

Au travers ces échanges, les *Rencontres Festimonia* souhaitent favoriser le dialogue entre les communautés festives et les chercheurs et dresser un état des pratiques tout en les interrogeant au regard des changements sociétaux.

Pari largement réussi ! Cette 1^{ère} édition fut passionnante, riche des recherches des intervenants-chercheurs et des échanges avec les communautés festives. Les carnivals de Pornic, Nantes, Nice, Guyane, et la fête des Bouviers ont témoigné de leur expérience. Ils ont expliqué comment leur inclusion à l'inventaire au PCI de France a permis la reconnaissance et la sauvegarde de leurs traditions festives ! Aurélie Godet, maitresse de conférence à l'Université de Nantes et spécialiste des fêtes a montré au travers ses recherches que nos traditions carnavalesques et festives circulent de part le monde, avec notamment l'exemple du carnaval de la Nouvelle-Orléans. Face au succès de ces premières *Rencontres Festimonia*, une 2^{ème} édition a été programmée, le 26 avril 2025 au Musée Toulouse Lautrec d'Albi !



LE PROGRAMME FESTIMONIA

Sauvegarder le patrimoine vivant des fêtes et carnivals

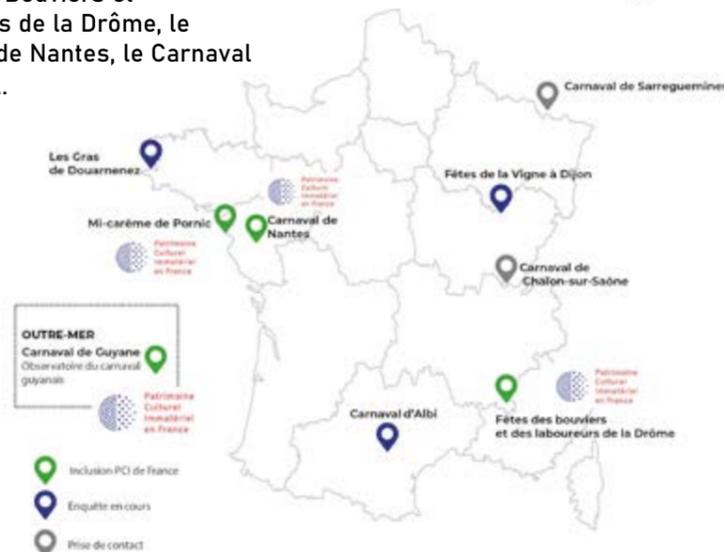
En partenariat avec l'Office pour le Patrimoine Culturel Immatériel-Ethnodoc, accrédité ONG française du PCI par l'Unesco, la FCF France sensibilise depuis 2015 ses adhérents à la dimension patrimoniale et à la sauvegarde des festivités grâce à son programme *Festimonia* ! L'étude d'une fête ou d'un carnaval est riche d'enseignement pour un territoire, une société, et favorise la perpétuation des traditions collectives, et le vivre-ensemble !

Les objectifs du programme *Festimonia* sont de mieux connaître, valoriser, sauvegarder et transmettre ce patrimoine culturel immatériel que sont nos fêtes et carnivals. L'accompagnement scientifique et technique proposé par la FCF France et l'OPCI-Ethnodoc peut aller du traitement d'archives à la réalisation d'expositions/publications en passant par la collecte de mémoire, voire la candidature à l'inclusion à l'inventaire français du PCI !

QU'EST-CE QUE LE PCI ?

Le Patrimoine Culturel Immatériel (« PCI ») est défini par l'Unesco comme l'ensemble des pratiques et représentations que les communautés, groupes et individuels se transmettent de génération en génération, tels les fêtes locales et carnivals. Le ministère de la Culture a inscrit plusieurs de nos adhérents à l'inventaire français du PCI : les Fêtes des Bouviers et laboureurs de la Drôme, le Carnaval de Nantes, le Carnaval Guyanais...

Une méthodologie scientifique et technique



LE PATRIMOINE DE TOUS

Le patrimoine culturel immatériel se veut à l'image des communautés : représentatif et inclusif, intégrant pleinement la notion de diversité culturelle. Il permet une nouvelle approche des patrimoines. La démarche participative et le questionnement des communautés sur ce qui « fait patrimoine » pour elles sont des éléments essentiels dans l'approche du programme *Festimonia* !



58^e Congrès FCF France

Participez du 18 au 20 octobre 2024 à Agde

Un moment unique pour se rassembler et échanger autour de la culture populaire.
Découvrez le programme et les modalités de réservation, et rejoignez-nous !

Le Comité des Fêtes d'Agde-Le Cap d'Agde accueille, du 18 au 20 octobre prochain, le 58^e congrès FCF France. Ce congrès réunit, chaque année, l'ensemble des fédérations locales FCF et les associations adhérentes (+ de 1100 associations en 2023 réparties sur la France métropolitaine et ultramarine). Ce rassemblement est l'occasion de **l'Assemblée Générale Annuelle et donne lieu à de multiples échanges autour de la culture populaire et de l'organisation d'événements festifs !** Une soirée de gala est également au programme. Itinérant, ce congrès est aussi une occasion unique pour visiter, autrement, nos belles régions de France.

Entre les plages de sable fin de la mer Méditerranée, les vignobles du Languedoc et le Canal du Midi, Agde-Le Cap d'Agde offre un environnement naturel préservé et authentique. Ici tout éveille l'inspiration et la soif de découvertes, d'expériences ludiques, culturelles, sportives et gustatives. Patrimoine et métiers d'art, gastronomie et traditions locales ou balades natures, le 58^e Congrès FCF France va vous permettre de découvrir les plaisirs de la destination Cap d'Agde Méditerranée ! De nombreuses surprises concoctées par l'équipe du Comité des Fêtes d'Agde-Le Cap d'Agde vous attendent.

Pour les accompagnants (et les congressistes le dimanche), de **nombreuses** visites, insolites et riches en découverte sont au programme du week-end :

- **Découverte en bateau du patrimoine maritime de la région** Départ : Cap d'Agde - Arrivée : Marseillan - visite de la marina, Ile du fort, repas au Ondine Grau d'Agde, visite de la criée aux poissons, navigation sur le canal du midi, visite de parcs à huîtres et moules...(samedi)
- **Visite guidée du Château Laurens et du centre historique d'Agde** (dimanche)

Le programme complet du 58^e Congrès FCF France et les modalités de réservation sont disponibles sur le site www.fetes-de-france.fr ou en flashant le QR Code ci-après.

Réservation auprès **Comité des fêtes d'Agde-Le Cap d'Agde** avant le **1^{er} septembre 2024**, merci !

Pour toutes questions, n'hésitez à contacter, nos amis du Comité des fêtes d'Agde-Le Cap d'Agde :

Philippe Erill
• 06.81.07.43.29
• philippe.erill@orange.fr



Découvrir le Comité des Fêtes d'Agde en vidéo sur la chaîne Youtube FCF France



@texte Office de tourisme Cap d'Agde méditerranée @Photo Michel DESNOS - Tout droit réservé

Dicton local : *Agde, ville noire habitée par des brigands, brigands sont brigands, resteront tant que les siècles dureront.*

Souvenir, souvenir



Le 57^e Congrès FCF France a eu lieu du 13 au 15 octobre 2023 dans la magnifique ville de Tain l'Hermitage, et a réuni près de 250 personnes ! Nous avons été accueilli par l'équipe du Comité des fêtes, sous l'égide de leur dynamique et chaleureuse, présidente, Ninon Comberoure. Nous tenons à leur adresser, de nouveau, tous nos sincères remerciements pour la qualité de leur accueil et leurs sourires à toute épreuve, bravo à toutes et tous !

A l'occasion de ce 57^e Congrès, Alain Riu, vice-président national et président FCF Nouvelle-Aquitaine a eu l'honneur d'être intronisé par la confrérie de la *Jolie Treille du St Joseph et de l'Hermitage*. Le but de cette confrérie est de faire connaître et apprécier en France et à l'étranger les crus des coteaux rhodaniens : le Saint Joseph et l'Hermitage. Une récompense largement appréciée malgré qu'Alain ne boive pas une goutte d'alcool !



FCF Festiv'44



L'Assemblée générale de la FCF Festiv'44 s'est déroulée le 18 novembre 2023 à Nort-sur-Erdre, ville emblématique du grand festival *La Nuit de l'Erdre*, nous avons été reçu par Marc Jolys, Président du Comité des Fêtes et Président du festival. Cette année, il aura lieu du **jeudi 4 au dimanche 7 juillet**. La programmation 2024 promet encore de beaux moments festifs ! Découvrir sur www.lanuitdeleerdre.fr.

Le directeur délégué territorial de la Sacem de Nantes, Caty Nguyen, déléguée FCF France jeunesse et Patrick Martin, président régional de la FCF Bretagne, sont intervenus auprès des adhérents FCF festiv 44 lors de leur dernière assemblée générale.

Le département de la Loire-Atlantique se veut festif, pour preuve la *fête de la Loire* à Indre à quelques brasses de Nantes sur les bords du plus long fleuve de France ! Elle a lieu fin avril avec dégustation de civelles et d'anguilles très prisées, et pêchées dans le secteur !

Dans la région Nantaise, il est normal de fêter le Muguet, qui est produit à 80% dans la région ! Cette fête se déroule dans la petite commune du Gâvre, près du Canal de Nantes à Brest, tous les ans, le week-end le plus proche du 1^{er} mai. Cette fleur porte bonheur est célébrée lors d'une parade à laquelle participent les Reines du carnaval de Nantes (association NEMO).

Un grand merci à tous les bénévoles qui permettent que vivent et perdurent nos fêtes populaires !



FCF Nouvelle-Aquitaine

La FCF Nouvelle-Aquitaine se déplace tout au long de l'année sur de nombreux événements. Elle était notamment présente au 57^{ème} congrès de la FCF France à Tain l'Hermitage et à l'édition 2024 du *carnaval de Nantes*, qui, cette année, était placée sous le signe de l'Europe !

L'équipe de la FCF Nouvelle-Aquitaine a également participé à la 39^{ème} édition de la *cavalcade de Rouillé*, qui a eu lieu le dimanche 31 mars 2024. Huit chars ont défilé dans le bourg dans une ambiance exceptionnelle et festive. À découvrir absolument !

Le célèbre *Festival des Bandafolie's* à Bessines-sur-Gart est un rendez-vous incontournable de la FCF Nouvelle-Aquitaine, qui prend toujours le même plaisir à participer. Ce festival musical, numéro 1 de la Fête en Limousin, réunit plus de 300 musiciens de Bandas et autres groupes folkloriques venus du monde entier ! La 27^{ème} édition aura lieu les 11, 12, 13 et 14 juillet 2024, à vos agendas.



La FCF Nouvelle-Aquitaine voyage aussi en dehors des frontières de sa belle région. Elle a participé cette année, en partenariat avec l'Association d'Echanges Festifs et Culturels, à l'ouverture du carnaval de Kourou en Guyane ! Elle est aussi allée en Espagne dans le village d'Esplus, découvrir l'organisation de leur fête annuelle, qui cette saison était aux couleurs de la Guyane !

SOUTIEN

La FCF Nouvelle-Aquitaine apporte son soutien à Josette Lalande, présidente de la fédération carnavalesque de Bordeaux. Son carnaval des 2 Rives à Bordeaux a été interdit de défiler pour cause de pollution par les tracteurs à moteurs thermiques. Des solutions sont en cours d'étude pour assurer l'avenir de cette belle fête populaire.



Retour en images du carnaval de Nantes 2024 - association Nemo



Cette année apporte à la FCF Nouvelle-Aquitaine de nouvelles énergies positives ! Preuve en est, Jean-Marie Bufferant, membre du bureau et président du groupe BATUC FANFAR BRASS BAND, adhérent FCF Nouvelle-Aquitaine, élabore, depuis janvier, un projet de voyage en Guadeloupe pour 2025 ! Dans ce but, Jean-Marie, son épouse, Alain Riu, président de la FCF Nouvelle-Aquitaine et vice-président FCF France, et Jeanne N'DIAYE, secrétaire de la FCF Nouvelle-Aquitaine, sont allés rencontrer les comités de carnaval des Abymes, Pointe-à-Pitre et Baie-Mahault, qui les ont chaleureusement accueillis. Ce voyage promet de beaux échanges culturels et d'amitié !



www.fcf-bretagne.com

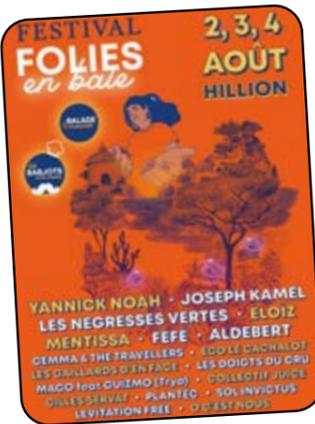
La FCF BRETAGNE enregistre une progression de 34% de ses adhérents par rapport à l'an dernier, signe indéniable de sa vitalité ! Elle continue à se développer grâce à l'appui de son équipe sur le terrain, mais également par le bouche à oreille de ses adhérents fidèles.

Outre les services qu'elle apporte au quotidien à ses adhérents tels la relecture des statuts, soutien en commission paritaire avec la SACEM ou encore la promotion de leurs événements, la FCF BRETAGNE participe pleinement au programme de patrimonialisation *Festimonia* de la FCF France et l'OPCI-Ethnodoc (voir page 6-7) notamment en accompagnant l'enquête sur *Les Gras de Douarnenez*. La *Cavalcade*

de Scaër vient également de rejoindre l'aventure ! Ces derniers participeront d'ailleurs à l'exposition sur l'art carnavalesque en Bretagne, organisé en 2025 par le Musée de Rennes ! La FCF BRETAGNE a à cœur la culture patrimoniale de son territoire, elle souhaite préserver cette culture populaire pour les futures générations.

La solidarité entre association doit se développer ainsi que le partage d'expériences, c'est la clé de notre avenir. C'est tout cela que la FCF BRETAGNE défend chaque jour, car il est toujours plus facile d'avancer en groupe que de rester seul et isolé !

Belle saison estivale à toutes et tous !



Folies en baie

Le festival *Folies en baie* est un projet historique, un événement né de la fête de la moule, qui a été créé il y a

20 ans par des habitants Hillionnais pour valoriser les mytiliculteurs et la Moule de Bouchot. Ce rendez-vous a pris un tournant en 2021 : la « fête » devient « festival » sur plusieurs jours. A l'origine de cette belle aventure, il y a une bande de

30 grands fous, accompagnés par plus de 300 bénévoles, venant de différents horizons ayant un but commun : faire vibrer avec eux le public ! C'est l'histoire de personnes qui, bien qu'elles ne se connaissent pas au départ, ont réussi à créer une énergie débordante pour bâtir un projet humain mettant en valeur la culture, la gastronomie et le patrimoine de la région, à destination d'un public venant de tous horizons. *Folies en baie* c'est l'engouement incontournable d'une association vive et dynamique qui prépare l'évènement tout au long de l'année pour faire plaisir, rendre le sourire et donner du bonheur à des milliers de gens. La convivialité, la simplicité, le partage et l'humour forment l'esprit même de *Folies en baie*. *Folies en*

Baie se veut être un festival familial et accessible à toutes et tous, avec un prix d'entrée de 15€ par soir, et des concerts gratuits ! C'est un festival à la programmation musicale très éclectique où se réunissent chaque année des artistes reconnus et d'autres en devenir, et qui s'adresse à toutes les générations ! *Folies en baie*, c'est aussi le lieu des *Barjots de la Moule* ! Des chefs proposent un menu gastronomique, en valorisant des produits locaux, notamment la moule. La rando gourmande déjantée complète ce programme. Sans oublier, les animations de rue, les espaces pour les enfants, et au menu, les moules-frites pendant les deux jours bien sûr !

Carnaval de Ploërmel



C'est en 2026 que la ville de PLOERMEL fêtera la 100^{ème} édition du Carnaval. Quelle aventure que celle de cette Mi-Carême devenue Carnaval ! C'est en 1927 que la première Mi-Carême voit le jour, puis c'est la guerre et le cœur n'est pas à la fête. En 1947 le Comité des Fêtes redémarre jusqu'en 1960. En

1974, les carnavaliers travaillent d'arrache-pied pour fabriquer des chars à thèmes variés en fonction de l'actualité. face au manque de bénévoles, 6 chars sur 12 sont fabriqués avec l'aide de groupes extérieurs au comité. 1984 voit la naissance du défilé nocturne. En 1989 la Mi-Carême devient le CARNAVAL qui deviendra gratuit en 2000 et plus de 20 000 personnes sont dans les rues. Fort de ce succès les dirigeants décident de créer en 2021 le Carnaval pour enfants avec l'aide des communes voisines des lycées et écoles : c'est 1500 élèves qui défilent dans les rues le temps d'une matinée ! En 2022 M. Guyot prend la présidence et continue sur la lancée de son prédécesseur afin de faire vivre et perdurer le Carnaval avec l'élection des Reines en mars,

le Carnaval et la parade nocturne en mai et la grande fête de l'été en juillet. Cette année l'association fêtera ses 50 ans et est déjà en route pour la 100^{ème} édition en 2026 avec des idées pleines à la tête grâce au courage et à l'assiduité de l'équipe actuelle, aidée par de nombreux bénévoles. Pour le Président la suite de l'histoire reste à écrire afin de perpétuer la magie du carnaval ancré dans la culture ploërmelaise et carnavalesque. Que la fête continue dans une ambiance joyeuse où petits et grands pourront s'émerveiller devant les défilés hauts en couleur pour le plaisir de tous. **Et que vive le carnaval !**



Festiv'Arz

L'Alliance des Associations d'Arzal, qui regroupe 20 associations, organise sa fête basée sur la culture, l'art, l'artisanat et les produits bretons au barrage d'Arzal. Celle-ci aura lieu le jeudi 15 Aout 2024. Toujours, dans une ambiance conviviale grâce à plus de 300 Bénévoles, cette 24^{ème} édition fera la part belle aux traditions bretonnes :

- Sports Athlétiques Bretons et jeux de force,
- Initiation à la danse celtique,
- Musique : biniou, bombarde en Bagad.
- Jeux pour les enfants
- Cabaret/Cycllette avec Bille de Bouez
- Restauration bretonne sur place

Cette année, comme l'an dernier, des concerts jeune public de qualité et des déambulation sur le site avec Bagad, Banda Latira, Hellard Miossec, Stong, Ampouhail, Kaolita, Kaolila, Roman Le Gourrierec. En fin de soirée le traditionnel feu d'artifice sera tiré à partir de l'eau sur la Vilaine. La journée se clôturera par un Fest Noz Electro avec Sons Of Flaherty. Le Festiv'Arz vous invite nombreux, petits et grands, pour rigoler, chanter et danser !

Renseignements : alliancearzal@sfr.fr



©crédit photo réservé - Festival Folies en Baie



©crédit photo réservé - Festiv'Arz

Bonnes raisons d'adhérer à la FCF France

1 Économiser



- Jusqu'à **39.2%** de réduction sur vos droits **Sacem/Spré**.
 - **50%** de réduction sur les droits **Sacem/Spré** pour les clubs de sport amateurs et écoles de danse.
 - **10%** de réduction sur vos supports de **communication** chez Print'O Clock.
 - **10% à 30%** pour la production de vos spectacles - **SACD**.
 - **Boutique en ligne** pour vos médailles, trophées, textiles...
- Et bien d'autres réductions à venir...

Appartenir à un réseau national & de proximité



- Appartenir à un réseau national pour **une meilleure reconnaissance et représentativité** auprès des pouvoirs publics et des partenaires culturels.
- **16 fédérations locales de proximité** réparties sur les territoires métropolitain et ultra-marin français pour un accompagnement adapté à votre territoire.
- **Promotion** lors de foires internationales, salons, forums, débats, conférences...
- **Congrès annuel** sur 2 jours avec AG, tables-rondes et soirée spectacle !
- **Echanges culturels** avec nos partenaires Européens.
- **Echanges intergénérationnels avec la FCF Jeunesse** pour favoriser le renouvellement des bénévoles.

3 Bénéficiaire de conseils & formations



- **Une équipe à votre écoute** par téléphone ou par mail.
- **Newsletter mensuelle** sur l'actualité du secteur culturel et festif.
- **Magazine numérique bi-annuel** pour promouvoir vos activités, brèves juridiques, droits d'auteurs, actualités...
- **Réseaux sociaux et site internet** avec espace adhérent (ressources en ligne).
- **Formations et webinaires** pour sécuriser et développer vos organisations.

4 Avoir l'esprit tranquille en cas de pépin



- Bénéficier gratuitement des **conseils et de l'expertise de notre cabinet juridique** reconnu aussi bien en droit privé qu'en droit public.
- Accompagnement de notre avocat lors de poursuite judiciaire (**honoraires réduits**) et mise en relation avec votre assureur.



5 Valoriser la culture populaire festive



- **Programme de patrimonialisation Festimonia** soutenu et reconnu par le ministère de la Culture (PCI) : enquête, collecte de mémoire, exposition, publication, dépôt à l'inventaire français du Patrimoine Culturel Immatériel...
- Organisation de **rencontres scientifiques sur la culture populaire festive avec le ministère de la Culture et l'OPCI**, tous les 2 ans, partout en France.



Adhérez ici



Scannez-moi

www.fetes-de-france.fr

FCF-UDOM

L'activité de la FCF UDOM s'articule autour de 3 activités principales :

- Renouvellement des adhésions et recherche de nouveaux adhérents.
- Collecte des événements festifs organisés par leurs adhérents pour l'édition de l'agenda *La Sarthe et ses Fêtes 2024*, diffusé à 15 000 exemplaires dans tous les Offices de tourisme de la Sarthe.
- La mise à jour du site internet www.sortirensarthe.com
- L'établissement et la diffusion d'un fichier des artistes et professionnels de la Fête à destination de leurs adhérents et de tous les organisateurs de fêtes.

La FCF UDOM prépare également en parallèle 3 grands événements :

- Les rencontres associatives de l'UDOM, le 12 Octobre 2024, au Mans, pour permettre à leurs adhérents d'actualiser leurs connaissances, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement de la Sarthe et des Pays de la Loire. Les sujets traités seront la fiscalité associative, la sécurité dans l'organisation d'une fête, la promotion d'un événement et l'organisation interne de mon association.
- Le Gala de l'UDOM, le 26 octobre 2024, à Ecommoy, en partenariat avec Anim'Ecommoy, adhérent FCF UDOM, où plus de 500 spectateurs assisteront au spectacle-cabaret des Oiseaux de nuit.
- La 2^{ème} édition du Salon des Artistes, le 17 novembre 2024, à Guécélard, près du Mans, en partenariat avec le comité des fêtes de Guécélard, adhérent FCF UDOM. Cette année, plusieurs artistes se produiront sous forme de showcase !

FCF-UDOM
06.74.92.38.36
fcf.udom@gmail.com

Prochainement !



Festival Les Affranchis

La 31^{ème} édition du festival *Les Affranchis*, aura lieu, en 2024, les 5, 6 et 7 juillet, à La Flèche et communes alentours.

Découvrir toute la programmation & billetterie : <https://lecarroi.org/les-affranchis/>

Festival A Tout Bout d'Champ

Le festival *À Tout Bout d'Champ* aura lieu, en 2024, les 19 et 20 juillet, pour la 6^{ème} édition, à Chantenay-Villedieu.

Découvrir toute la programmation & billetterie : www.festivalatoutboutdchamp.com



FCF Drôme-Ardèche



Toutes les générations réunies pour la Fête des Bouviers de Loriol

Chaque année, 3 semaines avant Pâques, la commune de Loriol-sur-Drôme, située entre Valence et Montélimar, s'anime à l'occasion de sa fête des Bouviers. Cette tradition drômoise est d'ailleurs reconnue depuis 2019 au Patrimoine Culturel Immatériel Français !

Pendant plusieurs mois, des centaines de bénévoles se sont mobilisés pour confectionner les 26 chars qui ont défilé les 10 et 16 mars derniers, ce qui en fait le plus grand corso de Drôme Ardèche. Participer aux Bouviers, c'est une passion qui se transmet de génération en génération. Dans le local où sont fabriqués ces chars, il n'est pas rare de croiser des enfants collant les roses, froissées auparavant par leurs grands-parents ! Et le jour J, tout le monde est réuni pour faire la fête ensemble ! Pour découvrir, l'ambiance des Bouviers loriolais, rendez-vous lors de la 93^{ème} édition les 30 mars et 5 avril 2025.



La peña Les Platt Band

La peña *Les Platt Band* de Chamaret (Drôme), c'est avant tout une histoire d'amitié, de partage et d'amour de la musique. Elle est composée de musiciens professionnels issus de divers horizons musicaux, orchestres de variété et télévisés (Midi Première, Tf1, Canal +, France télévision...) ou encore accompagnement de chanteurs (Claude Barzotti, Michèle Torr, Lio, Jane Manson...) et de la Tournée TOP 50.

Tout au long de l'année, en fixe ou en déambulation, avec son programme musical très varié, ses musiciens mettent l'ambiance et assurent toutes les festivités (mariage, anniversaires, corsos, carnaval, repas, animation de rue...) dans

la joie et la bonne humeur.

La formule habituelle se compose de 7-8 musiciens mais d'adapte à toutes les demandes. Les tenues aussi se mettent au diapason des besoins (illuminées, colorées, mexicaines, Noël...). Pour les corsos et prestations de Noël nocturnes, nos tenues et nos instruments s'illuminent !

Nouveauté : La peña *Les Platt Band* est accompagnée de sa mascotte Sweety pour le plaisir des petits et des grands !

Contact :
Gisèle : 06 88 83 31 79
lesplattband@gmail.com

Où les trouver :
Site : <http://lesplattband.com>
You tube : youtube.com/@penalesplattband
Facebook : www.facebook.com/LesPlattBand

La peña Les Marinières de Bourg-lès-Valence, 46 ans et la 3^{ème} génération arrive !

Les *Marinières* sont une référence locale, puisque le nom rend hommage aux femmes des mariners, qui sonnaient du clairon à l'avant des bateaux en présence du brouillard. Cela permettait de signaler leurs présences et éviter les collisions quand ils naviguaient sur le Rhône, fleuve qui longe la ville de Bourg-lès-Valence (Drôme).

Créé en 1978, par Robert Gebelin à l'aube de ses 80 ans, toujours actif, le groupe *Les Marinières* devient en 1996 une peña. Après la crise sanitaire, Kylan Suarez, fils de l'ex Vice-président, Anthony Suarez, fondateur de la peña avec l'ex-président Anthony Dos Santos, relance l'activité de cette peña historique. Kylan est présent aux côtés de son père depuis ses 4 ans, caisse claire en main. Il la dirige, à présent, tel un véritable chef d'orchestre. Kylan fête ses 18 ans en ce mois de mai 2024, bon anniversaire à lui et bravo pour son engagement associatif !

Les Marinières associent les musiques festives et les airs populaires connus de tous. En plus de ses rythmes endiablés, il est possible de danser avec la mascotte du groupe, Nino, une otarie pleine d'entrain et de bonne humeur !

Si vous souhaitez les rencontrer, la peña *Les Marinières* sera présente lors du 58^{ème} congrès de la FCF 2024, à Agde/ Cap d'Agde ! et retrouvez-les sur [facebook/pena.marinieres](https://facebook.com/pena.marinieres) ou par mail à pena-marinieres@gmail.com.





FCF Bourgogne

Les Fêtes de la Vigne de Dijon, un patrimoine vivant en Bourgogne



Nées en 1946, de la volonté du Chanoine Kir, alors maire de Dijon, *Les Fêtes de la Vigne* se sont construites sur le modèle de la Fête des Vendanges de Neuchâtel (Suisse) à laquelle le Chanoine avait assisté quelques années auparavant. C'est fin septembre, autour de la fontaine dite du Bareuzai où le vin bourru coulait à flots, sur

deux jours, avec des ensembles folkloriques et des musiques venues de la région, mais aussi de Suisse et d'Allemagne, qu'allait naître le premier festival international d'Arts et Traditions Populaires de France. Très vite, *les Fêtes de la Vigne* s'imposent comme un événement incontournable de la vie dijonnaise et bourguignonne et se déroulent maintenant sur une semaine complète, à Dijon, mais aussi dans les villes du département et les villages de la Côte viticole bourguignonne. Les origines hongroises de Robert Levavasseur, alors Président du Comité Bourgogne, organisateur des *Fêtes*, vont permettre la venue de groupes des pays de l'Est, premiers civils à franchir le rideau de fer au plus fort de la guerre froide ! Mais l'amitié entre peuple est plus forte que tout...

Après la dissolution du Comité Bourgogne, c'est une association qui reprend l'organisation du festival en accolant au nom *Fêtes de la Vigne* celui de *Folkloriades internationales*, positionnant ainsi le festival de Dijon comme les Jeux Olympiques du folklore au niveau mondial ! Alors tous les plus grands ensembles folkloriques de la planète posent leur candidature pour faire partie de la programmation des courues *Fêtes de la Vigne*.

Dans les années 2000, *les Fêtes* connurent des moments difficiles, mais grâce au soutien indéfectible de la Ville de Dijon, elles ont survécu. La situation redevenue saine, *l'association s'est muée en Trad'Culture*, pour une meilleure lisibilité. *Les Fêtes de la Vigne* se sont alors réinventées alliant une programmation internationale d'Arts & Traditions Populaires avec des artistes de la scène des musiques actuelles d'ici et d'ailleurs mais aussi de la gastronomie et des vins.

Ancrées dans le paysage culturel dijonnais depuis près de 80 ans, *Les Fêtes de la Vigne* entrent dans un processus de reconnaissance en tant que Patrimoine Culturel Immatériel par le Ministère de la Culture. Le projet intitulé *Les Fêtes de la Vigne de Dijon, un patrimoine vivant en Bourgogne* est accompagné par la FCF France et l'Office pour le Patrimoine Culturel Immatériel- Ethnodoc dans le cadre du programme *Festimonia* (voir page 6-7).

En 2024, du 5 au 10 juillet, le village du festival investira le Jardin Darcy. Au programme, spectacles, ateliers, découvertes, street-food de qualité, buvette locale et grignotage. L'emblématique fontaine du Bareuzai accueillera, le temps du week-end, des dégustations de vins issus des Climats du Vignoble de Bourgogne, classés au Patrimoine Culturel Immatériel par l'UNESCO. Lundi 8 et mardi 9 juillet, la place Darcy résonnera au son des musiques Traditionnelles actuelles avec des artistes reconnus par la scène française Trad'. *Les Fêtes de la Vigne de Dijon* sont une invitation au voyage entre terroir bourguignons et horizons lointains, entre traditions et modernité...

www.fetesdelavigne.org



©crédits photos - Les Fêtes de la Vigne - association Trad'Culture



Pour ce numéro de FESTI, la FCF Rhône-Isère a choisi de vous présenter les festivals de nos adhérents où musiques, humour, sports, festivités, loisirs et carnaval se mêlent. La richesse des programmes n'est pensée que pour le bonheur des milliers de spectateurs. Toutes nos félicitations aux organisateurs, un grand merci aux artistes et un immense bravo aux bénévoles. Festivement !

Gilles Soyer, Président FCF Rhône-Isère

Festival des 24h de l'Insa



L'équipe des 24 heures de l'INSA trépigne d'impatience de vous retrouver encore plus bouillants que l'année dernière : on compte sur vous ! Et au programme :

- **DES CONCERTS** : Cette année encore, on vous prépare 3 soirées de concerts avec plus de 20 artistes. On vous promet une programmation variée, pour tous les goûts !
- **DES COURSES** : Venez participer aux traditionnelles et historiques courses des 24h de l'INSA à pied, à vélo et même dans l'eau. Pour les plus téméraires, participez aux fameux duathlon et triathlon de 24 heures ! Et pour ceux qui n'ont pas l'âme de grands sportifs, nous avons pensé à vous avec la course folklo. Au programme : des monocycles, des engins à 4 roues et des vélos en tous genres.
- **DES ANIMATIONS** : Venez découvrir plus de 80 animations. Vous pourrez y découvrir des activités sportives, culturelles ou simplement passer un moment agréable.

Rendez-vous les 17, 18 & 19 mai 2024
Campus de la DOUA
20 Avenue Albert Einstein - 69100 Villeurbanne
www.24heures.org

Festival La Nuit des Humoristes à Pusignan

L'Odyssée se métamorphose une fois de plus en café-théâtre à l'occasion de ce 8^{ème} festival ! Ce tremplin d'humour accueille 6 humoristes de talent, départagés par le vote du public. Ils auront chacun 20 minutes pour vous convaincre et vous faire rire aux éclats !

En famille, entre amis, venez déguster de bons plateaux de fromages et de charcuterie vendus sur place.

Découvrez ou redécouvrez une soirée originale et conviviale ! Réservation toute l'année à l'Odyssée.

Rendez-vous le 25 mai 2024
Centre culturel l'Odyssée - 3 allée de l'Odyssée - 69330 Pusignan
www.odyssee-spectacle.com



Festival Blues à Jarnioux



Le Beaujolais est en fête ! Le PIDo (Patrimoine et Initiatives Doréennes) lance sa nouvelle édition du BLUES à JARNIOUX et promet une nouvelle année musicale qui offrira à son public des sons hétéroclites, tout droit venus de nos régions françaises ... L'édition 2024 accueillera : LA NEKYIA : C'est un groupe de chansons à textes.

Chanson, jazz, rock progressif, métal, rap, fanfare...

MICHEL JONASZ : Inutile de le présenter. Le chanteur et son génial pianiste font escale à Jarnioux pour célébrer les 10 ans de leur duo en piano-voix !

THE WHITE RATTLESNAKE : Le duo synthétise ses influences métal à ses origines delta blues, pour nous offrir un Blues rock subtil et pimenté.

JEANETTE BERGER : Elle balance entre le blues traditionnel, la soul ou le rhythm'n blues mais c'est l'amplitude de sa voix qui mène la danse et donne toute la profondeur à son show.

TEN YEARS AFTER : Un concert de Ten Years After est une expérience à vivre à 100 km/h. En scène, le travail est tout bonnement époustouflant, c'est un incroyable spectacle !

Rendez-vous les 14 et 15 juin 2024
Allée des Songes - 69640 Porte des Pierres Dorées
www.patrimoine-initiatives-doreennes.com



Festival Les Mures Zicales

Un festival de musique en plein air, à 20 mn de Lyon, avec 4 artistes :

OSCAR LES VACANCES : chansons POP - « Si Philippe Katerine et Jean Ferrat avait un fils, il s'appellerait Oscar ! »

MARTIN LUMINET : « Cet EP est un coup de maître » - « Le droit d'être sensible, le droit d'être hypersensible, c'est sublime » Sa détermination à en découdre a été décuplée suite à sa Révélation aux dernières Francofolies de La Rochelle, puis à son passage remarqué dans Taratata.

MARGOT VIOTTI : Au travers d'un univers teinté de couleurs 60's et 70's, de textes universels et humains, aux sonorités folk, blues, country, laissez Margot vous emmener au cœur de votre âme...

FRANCK CARDUCCI & THE FANTASTIC SQUAD : Il a ouvert en juin 2022 pour Sting devant 15 000 personnes. Ce n'est pas un concert ordinaire, c'est une véritable expérience. Un authentique rock 70's qui n'est pas sans rappeler Pink Floyd, Supertramp et Led Zeppelin. Voyage garanti.

1^{ère} PARTIE : Assurée par les élèves de l'école de musique Vincent D'Indy de St Laurent de Mure.

Rendez-vous le 15 juin 2024
Clos de la Foire (Bois du Baron) à St Laurent de Mure - www.lesmureszicales.com

Festival Les Vendanges musicales



En 2024, les Vendanges musicales fêtent leur 10^e édition. À cette occasion, et pour la première fois, ce ne sont pas 2 soirées mais 3 qui seront organisées ! Un riche programme attend les **6000 festivaliers et les 120 bénévoles**. À l'affiche cette année :

- IBRAHIM MAALOUF
- MATMATAH
- BON ENTENDEUR :
- 47TER
- JULIEN GRANEL
- JAMES BAKER
- POPPY FUSEE
- POUDRE NOIRE

Rendez-vous les 19, 20 et 21 septembre 2024

1 Place du Château - 69380 CHARNAY
www.lesvendangesmusicales.fr

Carnaval de St Pierre-de-Chandieu

Le 56^{ème} Carnaval de Saint Pierre-de-Chandieu, sa majesté « Roy des Iles », a été haut en couleur. Le char de l'Ours Polaire nous a emmené vers les îles froides et nous avons retrouvé le soleil avec le Dodo de la Réunion ! Le char de la Reine et de ses Dauphines, entièrement réalisé dans nos ateliers, a fait l'admiration de nos 40 000 visiteurs ! Ce grand moment festif perpétue l'art du carnaval de rue, populaire, grandiose. Ce fut 3 jours de liesse : le vendredi la parade des lumières et la soirée des confréries, le samedi le carnaval des enfants et la folle nuit carnavalesque, le dimanche la grande parade. **Le Carnaval de Saint Pierre-de-Chandieu, est le plus grand et le plus prestigieux carnaval de la région : 30 chars, 25 groupes musicaux et multiples animations.** Bravo à l'équipe du Comité du Carnaval et aux 280 bénévoles qui les accompagnent. **Vive le carnaval !**

Rendez-vous les 14, 15, 16 mars 2025 à St Pierre de Chandieu (69780) pour le 57^{ème} Carnaval « Les Grands Moments de la Vie ».

www.carnaval-spc.fr
www.facebook.com/carnavalspc
www.instagram.com/carnaval_spc



Une nouvelle trésorière à la FCF Centre

Régine Gougeon, trésorière depuis 7 ans à l'association Gym La Forme à Lorris, a accepté de prendre la succession de Jacki Roche, à la trésorerie de la FCF Centre, lors de la dernière assemblée générale ordinaire en 2023. Régine, bénévole depuis l'âge de 20 ans ne compte pas ses heures ! Retraitée active et engagée, elle consacre également beaucoup de temps à sa famille, et aux travaux de bricolage, de la couture au jardinage comme à

la maçonnerie, rien ne lui fait peur ! Elle trouve aussi le temps pour promouvoir les avantages d'être adhérent à la FCF France et à la FCF Centre, tout en assurant le suivi comptable et la facturation. Depuis octobre dernier, elle a été élue membre du conseil d'administration de la FCF France où elle œuvre pleinement au développement de notre réseau. Bienvenue et félicitation à Régine pour son engagement et nos côtés !

Marché de producteurs et véhicules anciens à Toury

Dimanche 2 juin à Toury en Eure et Loir, le comité des fêtes organise son 1^{er} marché des producteurs et des artisans, place Suger et, pour la 3^{ème} édition, un grand rassemblement de Véhicules anciens (Autos, Motos, Tracteurs, Camions, Véhicules Militaires et Police) et voitures de sport sur le champ de foire.

Le comité des fêtes de Toury créé le 31 janvier 2017, œuvre au quotidien pour animer la vie tourysienne. Très dynamique, il comptabilise

une quarantaine de membres avec à la présidence le dynamique Eric BOUGEÂTRE. Tous les bénévoles œuvrent dans une très bonne ambiance ! Grâce aux différents partenaires financiers (la commune, le département, le PAC 23, des commerçants et artisans,...), le comité des fêtes de Toury propose chaque année un programme riche et diversifié, permettant à chacun de trouver une ou plusieurs animations en adéquation avec ses intérêts, comme par exemple un spectacle de magie ou d'humour en février, une chasse aux

œ u f s pour les enfants à Pâques, un loto, le repas et les jeux du 14 juillet,



l'organisation d'une soirée-spectacle et la brocante lors de la Saint Denis, ou encore, un spectacle de Noël pour les enfants, une soirée karaoké...

Festival Festivox

FESTIVOX propose depuis 1996 une programmation musicale exigeante, populaire, métissée et surtout gratuite, qui a vu passer des artistes tels que Nosfell, Gérald Genty, Claudio Capéo, Radio Elvis, ou encore Paddy Sherlock, Dirty South et tant d'autres ! Chaque année, la reconnaissance du public, l'énergie des bénévoles, le soutien des pouvoirs publics et de nos partenaires privés encouragent l'association à mettre la barre un peu plus haut. Le festival accueille aujourd'hui environ 4 000 spectateurs sur 2 jours. Le FESTIVOX se déroule pendant le week-end de la Pentecôte.

De nombreuses animations sont également au programme telles des activités artistiques pour tous les publics, des activités spectacles et jeux pour les familles, des activités cinéma avec la diffusion de courts-métrages. Le FESTIVOX est un événement gratuit qui n'existe que par la générosité de ses partenaires et l'énergie débordante de ses bénévoles. L'idée du festival est de faire une fête populaire, qui réunit tous les publics, tous les âges et toutes les catégories sociales.

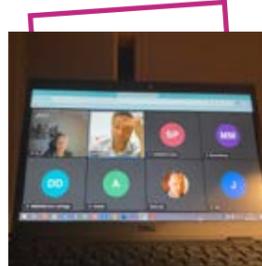
Rendez-vous les 17, 18 et 19 mai 2024 à Château-Renard (45) www.levox.fr



Zoom sur La société carnavalesque de Carling

La FCF Grand-Est a participé au 57^{ème} congrès de la FCF France à Tain l'Hermitage, accompagnée du Carnaval de Mulhouse, nouvel adhérent, mais également d'autres associations qui encore une fois ont pu constater de l'importance et du sérieux du travail accompli et surtout de l'intérêt d'adhérer à un réseau !

Le Grand-Est est un territoire vaste qui ne facilite pas les rencontres d'un département à l'autre. La FCF Grand-Est a dû organiser son Assemblée Générale en visio-conférence le 29 octobre 2023; une séance de travail enrichissante, en présence de Vincent SEITLINGER, député de la 5^{ème} circonscription de Moselle, de Mesdames Evelyne FIRTION et Sophie PASTOR, conseillères départementales, de Christine MARCHAL, adjointe au Maire de Sarreguemines et d'une douzaine d'associations adhérentes. L'ensemble des informations communiquées lors du 57^{ème} congrès de la FCF France ont pu y être relayées. Les thématiques abordées lors de cet échange annuel furent : la mutualisation des achats, calendrier des manifestations, la jeunesse, les assurances, un forum de la fête, formations (GUSO, SACEM, statuts, contrats, assurances...). Les prises de paroles de nos élus locaux ainsi que leurs messages d'encouragement et de soutien ont été forts appréciés par l'ensemble des participants.



La FCF Grand-Est a organisé, avec le concours de la FCF France, une formation sur la thématique des *Contrats et obligations sociales*, animée par le cabinet juridique Atlantic Juris. N'ayant pu mobiliser l'ensemble des adhérents sur une journée en présentiel, nous avons inauguré un format court en soirée en visio-conférence. Outre les informations riches et complexes liées au sujet, Maître Tessier a également pris le temps de répondre aux nombreuses questions des participants.

Le début de l'année 2024 s'avère enfin être une saison digne de ce nom pour nos amis carnavaliers, privés de déambulation ces dernières années. Les défilés ont repris leurs places et les différentes fêtes ont pu se tenir. La FCF Grand-Est a recensé plus d'une cinquantaine de manifestations auprès de ses adhérents (festival, cavalcades, bals, soirées carnavalesques, spectacles, marche populaire...).



La société carnavalesque de Carling a été créée en 1973, sous l'impulsion de son président de l'époque, Gérard Basten. Depuis ce temps, l'association n'a cessé de se développer. En 2020, Jean-Marie Crumbach fêtait ses 2 fois 11 années de présidence ! Entré dans l'association en 1992 avec son épouse, en tant que couple Princier, il en est devenu la locomotive dès 1998.

Cette association organise chaque saison de grandes soirées dansantes carnavalesques à thème, faisant d'elle, l'une des associations les plus dynamique de Moselle-Est ! Son but n'est autre que de faire vivre la culture et les traditions du carnaval Rhénan, et ce, pour le plus grand plaisir de tous ! Le bal des enfants rassemble chaque année plus de 600 participants et a pour point d'orgue le célèbre lâcher de ballons (1500). Le traditionnel bal des Harengs où 120 kg de harengs sont distribués gratuitement à plusieurs centaines de convives, est également un des temps forts de la saison carnavalesque à Carling ! L'association participe aussi à de nombreuses manifestations dans les régions d'Alsace, de Lorraine, du Saarland en Allemagne. Allé hop, vive le carnaval !

Prochainement !



Festival Ardenn'Rock

Le festival Ardenn'Rock aura lieu en 2024 les 6 et 7 juillet à Signy L'Abbaye (08) avec toujours une programmation résolument rock !

Festibarock'in

Organisé par l'Amicale Automobile de Montherm, Festibarock'in est un festival «tribute» avec plusieurs groupes de reprises. Il se déroulera sur 2 jours les 28 et 29 juin prochains à Monthermé (08). Entrée gratuite pour - 12 ans et 9€ par jour sur réservation





FCF Hérault

La fédération FCF Hérault a été encore présente cette saison sur de nombreux carnivals et corsos héraultais, tous plus magnifiques les uns que les autres, avec des milliers de fleurs en papier crépon et coutumes variés. Elle a également participé, à l'invitation du Préfet, au projet de circulaire 2024 sur les fêtes votives. Toutes les observations et modifications apportées par la FCF Hérault ont été prises en compte, preuve qu'elle est

une fédération reconnue qui soutient et défend l'intérêt de ses adhérents !

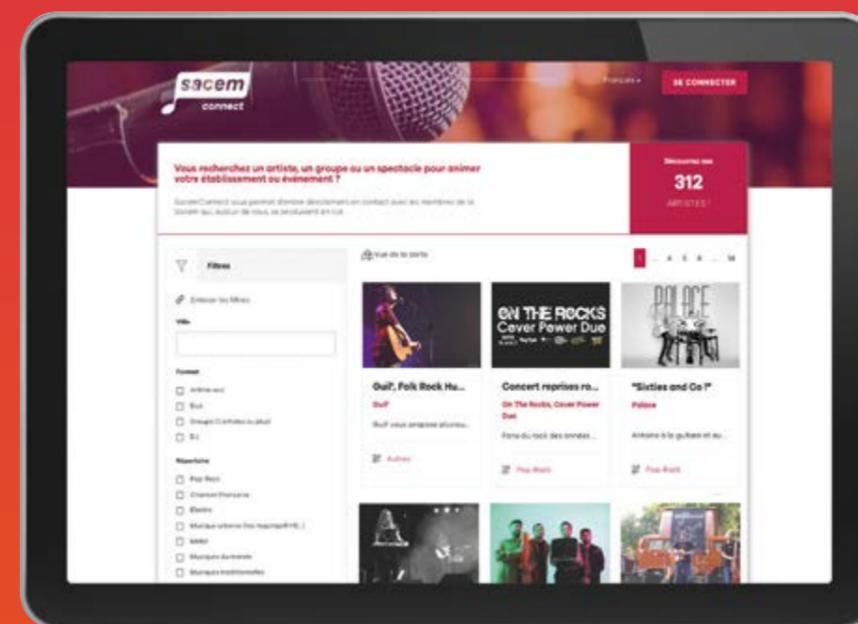
Comme chaque année, le FCF Hérault organise un concours pour valoriser les corsos héraultais. Plusieurs communes se sont portées candidates. La ville de Fabrègues a été retenue pour la qualité et la recherche de leurs animaux totemiques, symboles de nos traditions carnavalesques. Le char le plus beau s'est vu aussi

remettre une somme de 150 euros ! Le gagnant est le Tank qui lançait des confettis de bonheur ! La FCF Hérault a également financé le projet d'une Peña (fanfare ou batucada).

Un autre évènement a marqué la saison, la Foire internationale de Béziers où la FCF Hérault a organisé un grand défilé carnavalesque et tenu un stand promotionnel pendant 4 jours.



VOUS RECHERCHEZ
UN ARTISTE,
UN DJ, UN GROUPE
OU UN SPECTACLE
POUR ANIMER
VOTRE ÉVÉNEMENT ?



sacemconnect.fr est une plateforme gratuite, réservée aux clients de la Sacem, qui vous permet d'entrer directement en contact avec des artistes, membres de la Sacem, qui se produisent en live dans votre région.

Comment bénéficier de 39.2% de réduction sur vos droits Sacem ?

La FCF France a signé en mai 2023 un nouvel accord centralisé avec la SACEM offrant à ses adhérents **une réduction de 39.2% sur leurs droits Sacem/Spré**. Ce nouvel avantage concerne essentiellement les manifestations dites occasionnelles/au forfait. Plusieurs conditions sont à remplir pour bénéficier de cette réduction de 39.2% :

- Budget de dépense de **moins de 5 000€ TTC**
- **Prix d'entrée*** selon le détail suivant (* tarif le plus vendu) :
 - 20€ max le prix d'entrée d'un événement sans repas ni boisson
 - 40€ max si le prix d'entrée intègre un repas boissons incluses
 - 33,33€ max si le prix d'entrée intègre un repas hors boissons
- Déclaration préalable **21 jours avant** sur portail en ligne FCF-Sacem <https://partenariat.sacem.fr/?federation=FCF>



Les dépenses comprennent :

- les frais artistiques (GUSO charges incluses ou facture/contrat de cession hors frais de déplacement et d'accueil),
- les frais techniques (sonorisation, scène, salle),
- les frais de communication (conception et impression supports type affiche, flyer, encart publicitaire...).

Les autres frais ne sont pas à inclure au budget des dépenses (sécurité, repas, bar, hôtel...)

Le budget de dépense s'entend **par type d'évènement** (ex : corso, concert, feux d'artifices, bal ou encore gala etc...) et non par formation musicale, c'est-à-dire que lors d'une manifestation, s'il y a plusieurs types d'évènements, il est nécessaire de faire autant de déclaration que de type d'évènement organisé lors de la manifestation. En revanche, si vous organisez un seul type d'évènement avec plusieurs formations musicales vous devrez faire une seule déclaration et ne pas dépasser 5000€ pour l'ensemble des formations musicales invitées.

Pour les manifestations qui ne répondent pas aux conditions de la centralisation FCF-Sacem, nos protocoles d'accords précédents fonctionnent toujours auprès des délégations régionales Sacem/Spré (9% à 12.5% de réduction + 20% de déclaration préalable de 15 jours). Lors de votre déclaration, vous devrez fournir l'attestation d'adhésion FCF France de l'année en cours. En cas de non application des réductions FCF France, il est possible de régulariser a posteriori, pensez bien à vérifier vos factures et n'hésitez pas à nous contacter si besoin !

Accompagnement juridique

La FCF France propose à ses organismes adhérents ainsi qu'à leurs dirigeants une écoute, des conseils et une assistance juridique pour répondre à leur interrogations et les accompagner en cas de pépin !



Le conseil juridique* permet d'y voir plus clair et de se sentir moins seul face à une difficulté ou interrogation ! La FCF France, en partenariat avec le cabinet ATLANTIC JURIS, spécialiste en droit public et privé, répond à toutes vos demandes par mail à contacts@fetes-de-france.fr ou par téléphone, du **lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30** et le **mercredi de 9h à 12h**. Un [formulaire de demande en ligne](#) est également à la disposition des adhérents sur notre site internet : <https://www.fetes-de-france.fr/nos-actions/accompagnement-juridique/>. Ne restez pas seul, la FCF France est là pour vous aider ! *offre incluse dans l'adhésion annuelle

Nouveauté 2024 :

Notre partenaire, le cabinet ATLANTIC JURIS accompagne à présent les adhérents FCF France lors de poursuites pénales à l'encontre des dirigeants ou en direction d'un tiers ! Les adhérents FCF France profitent ainsi d'un accompagnement complet et bénéficient en plus d'honoraires à tarif réduit (50%), diminuant le reste à charge de l'association. Il est également possible de demander à votre assureur la prise en charge des honoraires dans le cadre de vos assurances RC associatives – sous conditions

Parce que les auteurs de théâtre
ont plus que jamais besoin de soutien



Tous les soutiens et les services sur
www.sacd.fr

Suivez-nous :

Zoom sur



Statuts associatifs

par le Cabinet Atlantic Juris,
Maitre Pascal Tessier

CRÉATION

Une association correspond en terme juridique à une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices.

Le droit français se montre relativement souple en la matière en ce qu'il facilite la création et la reconnaissance juridique des associations.

L'acte fondateur d'une association est la signature par au moins deux personnes qui les engagent les unes par rapport aux autres. **Ce contrat est alors appelé statuts de l'association.**

De ce seul fait, l'association dispose alors d'une **existence juridique**, celle-ci est alors reconnue et pris en compte par la loi. L'association acquiert la personnalité juridique, uniquement lorsque les statuts signés entre les différents membres ont été déposés en préfecture.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les statuts d'une association sont juridiquement considérés comme un contrat. De ce fait, si une modification des statuts est souhaitée par ses membres, il convient de se référer au contrat conclu entre les parties.

Les modifications peuvent porter sur l'un des sujets suivants : Nom de l'association et de son logo, objet de l'association, c'est-à-dire son ou ses activités, son siège social, ou ses dispositions statutaire comme par exemple la modification du fonctionnement de l'assemblée générale

Il convient de respecter la clause de modification inscrite dans les statuts. Le respect de cette clause est nécessaire et les modifications doivent s'opérer à la lecture de celle-ci. Elle peut par exemple préciser quel organe est compétent, indiquer le nombre minimum exigé de personnes présentes ou représentées pour qu'un vote ou une décision soit valable (quorum), mais ce peut être aussi une décision votée à la majorité. **Les statuts étant régis par le principe de la liberté contractuelle, la clause précisant les modalités de modification des statuts est libre.**

Par suite, une fois les modifications adoptées, elles doivent être déclarées dans les 3 mois au greffe des associations du département de son siège social. En cas de manquement à cette obligation de déclaration, les dirigeants encourent une amende pouvant aller jusqu'à 1 500€.

VIE DES STATUTS

La création d'une association est nécessairement animée par un objectif.

Il se matérialise juridiquement par l'objet social. Il faut être vigilant dans sa rédaction, car les termes utilisés vont définir les activités exercées au sein de l'association et donc sa classification APE (code NAF). **L'objet social doit impérativement figurer dans les statuts de l'association.** Pour éviter de modifier cette clause à chaque nouvel événement organisé, il est conseillé de lister un maximum d'activités tout en précisant que cette liste est non-exhaustive. Il doit aussi inclure le but fixé par l'association et la cause de l'engagement de ses adhérents.

L'objet social a donc pour conséquence direct de déterminer le champ d'action de l'association. De plus, cette clause statutaire nécessite une clarté et une précision importante pour des questions de responsabilité, de fiscalité et d'assurance.

Les statuts constituent le cadre juridique de l'association et à ce titre, un certain nombre d'informations doivent être mentionnées.

Tout d'abord le titre, l'objet, la durée et le siège social doivent y figurer, ainsi que les modalités d'admission et de radiation de ses membres. Parmi les clauses statutaires, il doit être prévu les règles d'organisation et de fonctionnement de l'association, et également les pouvoirs attribués aux membres chargés de l'administrer. De plus, il est préférable d'inscrire les règles d'attribution des biens de l'association en cas de dissolution de celle-ci ou de mise en sommeil.

Les statuts doivent aussi comporter les conditions d'adhésion et de radiation des membres de l'association.

Les statuts déterminent l'organisation générale et juridique de l'association. Ceux-ci sont complétés par le règlement intérieur de l'association qui permettra de décrire plus en détail la vie associative.

ATLANTIC-JURIS
Société d'Avocats

Pour ne plus naviguer seul et sans assistance dans un monde de Droit...
...Pensez à faire escale chez vos Avocats !

02 51 24 09 10
accueil@atlantic-juris.com - www.atlantic-juris.com

La Roche-sur-Yon 58 rue Molière - BP 186 85000 La Roche-sur-Yon	Les Sables d'Olonne 77 rue des Halles - BP 197 85105 Les Sables d'Olonne	Fontenay-le-Comte 66 av. du Pdt F.Mitterrand 85200 Fontenay-le-Comte
--	---	---

Conseil et Contentieux | Droit privé et Droit public

LOI DU 15 AVRIL 2024

Reconnaissance de l'engagement associatif et simplification de la vie associative

A été adoptée, le 15 avril 2024, une loi visant à « soutenir l'engagement bénévole et simplifier la vie associative ». Alors que l'engagement associatif ne cesse de baisser, cette loi a pour ambition de répondre aux problématiques concrètes des associations et de leurs bénévoles.

La loi s'articule autour de deux objectifs : encourager et reconnaître l'engagement associatif et simplifier la vie associative.

S'agissant de l'encouragement et de la reconnaissance de l'engagement associatif, la loi ouvre de nouvelles facultés aux bénévoles. Dès lors, les conditions de recours au **congé d'engagement associatif pour les salariés et au congé de citoyenneté pour les agents publics sont assouplies aux bénévoles œuvrant au sein d'associations déclarées depuis au moins un an, contre trois ans actuellement.** La loi a également ouvert le **mécénat de compétences aux entreprises de moins de 5.000 salariés.** Ces mesures vont permettre aux associations de bénéficier d'un plus grand nombre de bénévoles.

Toujours dans un but d'incitation au bénévolat, la loi **permet aux associations d'abonder le compte personnel de formation de leurs adhérents dans le cadre du compte d'engagement associatif.** Enfin, les comptes associatifs ne sont pas en reste puisqu'il est désormais admis qu'un **salarié fasse don, sous forme monétisée et après accord de son employeur, de ses jours de repos non pris à une association.**

S'agissant de la simplification de la vie associative, la loi s'intéresse spécifiquement aux finances des associations. A présent, **les conditions de prêt entre associations sont assouplies et les conventions de trésorerie entre associations d'un même groupe associatif sont admises.** Les communes peuvent dorénavant accorder une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public à titre gratuit aux associations. Enfin, la loi se veut concrète en **élargissant les causes de recours aux tombolas, loteries et lotos et ainsi avoir une incidence sur leur trésorerie.**

Ces dispositions constituent une tentative de coup de pouce donné par le gouvernement aux associations pour pallier la baisse des subventions.

[LOI n° 2024-344 du 15 avril 2024 visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative \(1\) - Légifrance](#) (legifrance.gouv.fr)

RADIATION - EXCLUSION

des membres d'une association

La radiation se fonde sur l'existence d'un fait objectif, **celle qui la distingue de l'exclusion, qui suppose une faute du membre.** Elle intervient lorsqu'un membre ne remplit plus les conditions d'adhésion exigées par les statuts ou du règlement intérieur tel que la limite d'âge ou le non-paiement des cotisations... Les statuts se doivent donc d'être précis sur les causes de radiation et d'exclusion.

S'agissant de la procédure de radiation, deux hypothèses sont à distinguer. Soit rien n'est prévu par les statuts et le membre est exclu de plein droit. Soit les statuts prévoient une procédure impliquant une décision expresse d'un organe de l'association, il faudra veiller à bien la respecter. Toutefois, jusqu'à la délibération de l'organe compétent, le membre dispose toujours de sa qualité de membre et doit être convoqué aux assemblées générales.

En toute hypothèse, il sera **impératif de prévenir le membre qu'il risque une radiation de l'association en lui permettant de présenter ses observations avant toute décision définitive** (Cass. com., 7 mai 2019, n° 17-28.229 : JurisData n° 2019-007577). La sanction en cas de non-respect de cette information est l'annulation de la radiation (CA Paris, 1re ch., sect. A, 9 déc. 2002, n° 2001/15171 : JurisData n° 2002-196385).

L'exclusion, quant à elle, est une décision prise par l'association à titre de sanction. Une telle décision est la conséquence d'une faute grave qui porte atteinte à l'existence ou au fonctionnement de l'association, voire à sa réputation. Cette décision suppose le respect d'une stricte procédure. Ce sont les statuts qui la définissent ainsi que l'organe compétent pour prendre la décision. Dans le silence des statuts, c'est l'assemblée générale qui est compétente (Cass. com., 4 déc. 2019, n° 17-31.094 : JurisData n° 2019-021976).

Toute la difficulté de la procédure réside dans le fait qu'elle doit respecter les droits de la défense (Cass. 1re civ., 17 mars 2011, n° 10-14.124 : JurisData n° 2011-028366). Aussi, **le membre de l'association, dont il est envisagé la sanction, doit être informé, suffisamment en amont, par courrier recommandé avec accusé de réception de la procédure en cours.** Il doit lui être précisé les faits qui lui sont reprochés, le convoquer devant l'organe compétent ainsi que la sanction encourue. **L'organe compétent, d'après les statuts, délibère que la sanction**



de l'exclusion, après cette phase d'instruction et d'entretien. Si cet organe vote l'exclusion, la sanction est alors, par la suite, notifiée à l'intéressé par écrit. Une fois la décision prononcée, l'intéressé doit pouvoir faire un recours devant un organe prévu par les statuts ou, à défaut, devant le Tribunal judiciaire.

En cas d'irrégularité affectant la procédure d'exclusion, la décision pourrait être annulée, le membre aura le droit à être réintégré, ou bien demandé des dommages-intérêts (Cass. 1re civ., 22 avr. 1997 : Rev. sociétés 1997, p. 551, note Guyon).

Pour la rédaction des statuts, il est conseillé de prévoir que l'instruction de la faute et la mise en oeuvre de l'entretien soient assurés par le bureau (ou une commission du Conseil d'Administration) et que le vote sur l'exclusion soit assuré par le Conseil d'Administration de l'association.

RESCRIT FISCAL DES ASSOCIATIONS

La loi séparatisme du 24 août 2021 a introduit le nouvel article 222 bis du Code général des impôts, qui fait naître **une nouvelle obligation à la charge des associations.** Aux termes de cet article, toutes les associations ayant reçu des dons et qui ont émis des reçus fiscaux afin que le contribuable bénéficie d'avantage fiscal, **sont tenues de déclarer à l'administration fiscale le nombre de reçus émis et le montant des dons et versements reçus au cours de l'année.**

L'association est alors tenue de déclarer à l'administration fiscale le montant total des dons qui ont donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal au cours de

la période ainsi que le nombre de documents délivrés au titre de ces dons.

Si l'association n'est pas tenue de faire une déclaration fiscale, elle réalisera sa déclaration en ligne sur le site www.demarches-simplifiees.fr.

En revanche, si l'association a l'obligation de réaliser une déclaration fiscale, la déclaration est réalisée directement sur le formulaire de déclaration. Pour les associations soumises à déclaration de leurs revenus issus de leur patrimoine, cette déclaration se réalise via la déclaration n°2070. Quant aux associations soumises à déclaration d'impôt sur les sociétés, il s'agit de la déclaration n°2065.

Cette déclaration doit être réalisée dans les trois mois suivants la clôture de l'exercice comptable. Si la date de clôture est le 31 décembre, la déclaration doit être déposée au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1^{er} mai.

En pratique, **cette nouvelle obligation impose la tenue d'un registre interne** au sein des associations concernées. En effet, en cas d'absence ou retard de la déclaration, des sanctions financières sont prévues allant de **150 à 1.500 euros d'amende.**

Brèves juridiques rédigées par le Cabinet Atlantic Juris



ATLANTIC JURIS
Société d'Avocats

LA ROCHE-SUR-YON
LES SABLES D'OLONNE
FONTENAY-LE-COMTE

**POUR NE PLUS NAVIGUER SEUL
ET SANS ASSISTANCE
DANS UN MONDE DE DROIT...**

**...PENSEZ À FAIRE ESCALE
CHEZ VOS AVOCATS !**

CONSEILS
ET CONTENTIEUX

DROIT PRIVÉ
ET DROIT PUBLIC

02.51.24.09.10

www.atlantic-iuris.com



Faites paraître
vos petites annonces
sur les réseaux
sociaux FCF France et
le magazine Festi

Exclusivement
pour les adhérents FCF France !

Matériel de fêtes, remorque, char, tissu, friteuse, bar, tirage à bière....

GRATUIT

Pour déposer une annonce, rien de plus simple ! Il vous suffit de nous envoyer votre annonce à

contacts@fetes-de-france.fr

les informations suivantes : numéro d'adhérent FCF, nom de l'association, descriptif de l'offre, prix, photos .jpg, mail, téléphone, et modalités de retrait (livraison possible ou sur place).

COMMENT ADHÉRER À LA FCF ?

Rendez-vous sur notre site

www.fetes-de-france.fr

ou contactez votre FCF de proximité !



Découvrez notre
nouveau flyer !



SUIVEZ-NOUS

REJOIGNEZ-NOUS !



FCF FRANCE, fédération nationale des festivals, carnivals et fêtes de France

• **Siège social :**

14, rue Charles V - 75004 Paris
Tel : 01 42 76 08 74 - Mail : contacts@fetes-de-france.fr

• **Siège administratif :**

4, place Louis de la Rochejaquelein
85300 Le Perrier

• Directeur de la publication : William HAUTIER • Maquettage : Céline PERRAU • Rédacteurs : William HAUTIER, Chantal SIMON, Patrick MARTIN, Monique BLERLALD, Alain et Jeanne RIU, Céline PERRAU, Gilles SOYER, Jacki BOUTON, Cathy DESSANT, Annick SCHWING, Jean-Michel MONVILLE, Michel FOURE, Yvette RIO, Maître TESSIER, Peña « Les Platt Band », Jean-Marie CRUMBACH, Charles QUENEL, Cyril SANCHEZ, Office de tourisme de Cap d'Agde méditerranée.

• Crédits photos © : Tous droits réservés. FCF France, Office de tourisme de Cap d'Agde méditerranée, Comité des fêtes d'Agde-Cap Agde, William Hautier, Céline Perrau, OPCI-Ethnodoc, Michel Desnos, Monique Blerald, Robert Muller, Trad'Culture, Freepik, Adobe Stock, Sacem, SACD, GUSO, Cabinet Atlantic Juris.

• ISSN 2272-3102 - Imprimerie : Print'O Clock

• SIRET 342 569 415 00041

OÙ TROUVER LA FCF FRANCE PRÈS DE CHEZ VOUS ?

Tel : 01 42 76 08 74 - contacts@fetes-de-france.fr

BRETAGNE

Tel : 06.08.70.54.97 - Mail : fcf.bretagne@gmail.com

BOURGOGNE

Tel : 06.10.56.34.49 - Mail : infos@carnavaldechalon.com

CENTRE

Tel : 06.72.81.72.25 - Mail : fcfcentre@gmail.com

DROME-ARDECHE

Tel : 06.78.87.16.35 - Mail : valeriebadar@gmail.com

FRANCHE-COMTE

Tel : 06.77.71.11.64 - Mail : fcf.franchecomte@gmail.com

GRAND EST

Tel : 06.11.93.80.12 - Mail : fcfgrandest@gmail.com

HAUTS DE FRANCE

Tel : 06.75.02.45.97 - Mail : fcf.hauts-de-france@orange.fr

HERAULT

Tel : 06.81.07.43.29 - Mail : herault.fcf34@gmail.com

LOIRE-ATLANTIQUE

Tel : 07.49.80.08.32 - Mail : festiv44-fcf@orange.fr

MAINE ET LOIRE

Tel : 06.82.32.55.98 - Mail : appypass@laposte.net

NOUVELLE AQUITAINE

Tel : 06.81.42.14.45 - Mail : fcfaquitaine@free.fr

OCCITANIE

Tel : 06.71.52.23.10 - Mail : contact@fcfoccitanie.fr

RHÔNE-ISÈRE

Tel : 06.85.43.16.28 - Mail : fcf.rhone.isere@gmail.com

SARTHE, MAYENNE, ORNE, LOIR & CHER

Tel : 06.74.92.38.36 - Mail : fcf.udom@gmail.com

TERRITOIRES ULTRA-MARIN

Tel : 06.90.59.16.66 - Mail : contacts@fetes-de-france.fr

VENDÉE

Tel : 06.89.23.28.13 - Mail : accueil@mdavendee.fr

HORS COUVERTURE - FCF FRANCE

Tel : 01.42.76.08.74 - Mail : contacts@fetes-de-france.fr

RELATIONS INTERNATIONALES - FÉDÉRATION EUROPÉENNE NEG

Tel : 06.37.87.18.74 - Mail : contacts@fetes-de-france.fr

● Siège social FCF France

14, rue Charles V
75004 Paris

● Siège administratif FCF France

4, place Louis de la Rochejaquelein
85300 Le Perrier



La FCF Jeunesse accompagne les adhérents FCF France à valoriser la place des jeunes et à en attirer de nouveaux, en proposant des projets, des formations, des réunions d'échange... Vous avez entre 18-35 ans et vous souhaitez vous investir à leur côté, alors rejoignez-les !

Tel : 01.42.76.08.74 - Mail : fcfjeunesse@gmail.com